

La domination exercée sur certains secteurs de l'économie canadienne par un petit nombre de sociétés industrielles importantes est indéniable et pose la question: «L'intérêt public y trouve-t-il son compte?» Le Comité estime qu'il est nécessaire d'étudier à fond tout ce qu'implique cette question.

Dans ce but, le Comité recommande qu'une évaluation complète des structures de l'industrie alimentaire soit faite si l'on veut mettre à découvert toute tendance monopolisatrice qui pourrait exister, établir si la domination d'un ou de plusieurs groupes sur le marché est assez puissante pour mettre en péril l'action de concurrents et décider s'il existe ou non des barrières infranchissables à un libre accès au marché.

Recommandation:

Que le Comité mixte sur le crédit au consommateur et le coût de la vie poursuive son enquête sur la concentration du pouvoir dans l'industrie alimentaire.

12. Régie des prix

On a parfois proposé une régie des prix pas décrets du gouvernement, comme moyen facile de stabiliser les prix. Tous les témoins interrogés sur ce point se sont opposés à cette solution qu'ils ont prouvée être impossible d'application et chimérique. Le Comité se range à cette opinion que la régie des prix est un moyen fallacieux de prévenir une hausse générale des prix. En outre, il faut remarquer que la Constitution ne permet pas au gouvernement fédéral de s'intégrer dans ce domaine.

13. Coopératives

Afin de satisfaire au délai qu'il s'était fixé et de publier un rapport provisoire en décembre, le Comité n'a pas eu l'occasion d'interroger des témoins sur les organisations coopératives, mais se rendant compte de l'importance du mouvement, il se propose de le faire.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant est annexé au présent rapport.

Respectueusement soumis,

Le président conjoint,
DAVID A. CROLL.